



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31 : <http://31.snuipp.fr>

N°11

Février 2009

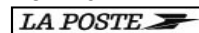
Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



Déposé le 24/02/2009

**NON AU PROJET DE CARTE SCOLAIRE
NON AUX 58 SUPPRESSIONS DE POSTES**

**TOUS EN
GREVE LE 6 MARS**

EXIGEONS

- ◆ L'abandon des réformes qui mettent à mal l'école publique
- ◆ L'annulation des suppressions de postes
- ◆ Les créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation

Malgré l'exceptionnelle mobilisation interpro du 29 janvier, N. Sarkozy a réaffirmé sa volonté de poursuivre et d'imposer les réformes en cours, que ce soit pour l'éducation ou l'hôpital.

Les 30 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique dont 13 500 dans l'éducation, le non remplacement d'un départ en retraite sur deux sont confirmés. Au moment où le chômage explose, où l'emploi privé diminue, les services publics et l'emploi public doivent, au contraire, être des outils essentiels de redistribution et de lutte contre les inégalités, pour plus de justice sociale.

Alors que des mobilisations importantes ont traversé et traversent l'ensemble du champ éducatif, de la maternelle à l'université, que l'ensemble des acteurs du système éducatif s'élève contre une politique qui met à mal les fondamentaux du service public, le Président de la République et le gouvernement maintiennent le cap de leurs réformes régressives en affichant un profond mépris pour les personnels (*lire p.3*) et les parents d'élèves.

Le budget de régression se concrétise dans le projet de carte scolaire par l'équivalent de 58 postes supprimés dans les écoles de Haute Garonne. Ces suppressions d'emplois se traduisent par une diminution très importante de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans, une augmentation des effectifs par classe, une amputation très significative des postes Rased qui menace à terme leur existence même et une forte suppression des moyens pour la formation continue.

Vendredi 6 mars à 14 h, le Préfet et l'Inspecteur d'académie réunissent le CDEN pour la carte scolaire.

Le SNUipp, le SGEN et la CGT appellent les personnels à se mettre massivement en grève ce jour-là et à se rassembler avec la FCPE, les parents d'élèves dès 12h30 place St Etienne devant la préfecture.

Pour le SNUipp, il s'agit à la fois de rejeter ce projet de carte scolaire et d'affirmer notre volonté de construire toutes les convergences indispensables pour faire reculer le gouvernement, notamment lors de la prochaine étape de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars..

GREVE DU 6 MARS

A.G : 10 H Université du Mirail

**RASSEMBLEMENT à
partir de 12 H 30, Pl. St ETIENNE**

MANIFESTATION à 14 H 30

**PARTICIPEZ AUX
PROCHAINES
REUNIONS DU SNUIPP**



SECTEUR	DATE	LIEU
COLOMIERS	LE 26/02 à 17H	J. MACE élém.
HG 3	LE 27/02 à 12H15	FALCUCCI élém.
CASTANET	LE 2 MARS à 17H30	D. AUBA Mat.
TOULOUSE EST	LE 4 MARS À 12H	MICHOUN Élém.

SOMMAIRE

Page 2 : Mouvement : Contre le fait du prince, pour les droits des personnels

Page 3 : Formation des enseignants : NON à la réforme Darcos-Pécresse

Page 4 : Grève le 19 mars : Communiqué des fédérations de l'éducation - **Précarité :** le rectorat de Poitiers recrute des vacataires pour remplacer dans les écoles ! **Hiérarchie :** l'IA de l'Isère a osé !

MOUVEMENT DES PERSONNELS

SE BATTRE CONTRE LE FAIT DU PRINCE ET POUR LES DROITS DES PERSONNELS

Après avoir porter de graves coups au droit syndical (SMA, réunions d'information syndicale), c'est aux droits des personnels que s'attaque le ministère. Le véritable objectif du gouvernement au travers de la « note de service sur la mobilité », c'est une gestion du mouvement qui s'inscrit dans le « toujours plus » de pouvoir pour l'employeur et le « toujours moins » de droits pour les personnels.

L'administration veut réduire les qualifications

Ce texte affiche clairement la possibilité d'être affecté sur des postes exigeant aujourd'hui une qualification à partir d'un simple entretien (PEMF, CPC, CLIS). Le CAFIPEMF et le CAPA-SH deviennent de fait d'une utilité réduite. Outre l'aspect économique, coût des certifications et des stages, les possibilités de mobilité durant la carrière sont réduites ainsi que la diversité des fonctions venant en aide aux élèves ou aux enseignants. Après la suppression des postes de RASED, la création d'EPEP conduirait également à une réduction significative du nombre des directions d'école.

L'administration veut individualiser les carrières.

L'insistance sur l'aspect indicatif des barèmes, la multiplication des postes à profil attribué hors barème obéissent à une volonté de mettre fin à la gestion collective. Ainsi les personnels n'auront plus de repères communs, de règles claires pour pouvoir se projeter ou simplement contrôler le traitement de leur demande.

L'administration veut affecter sans contrôle paritaire

L'administration veut réduire le rôle des délégués du personnel à une simple information des résultats des affectations après que les personnels aient été informés individuellement de leur future affectation. La CAPD ne donnera son avis que postérieurement à l'information donnée aux personnels !!

Que les représentants du personnel puissent demander des comptes au nom de leurs collègues, qu'ils puissent garantir la transparence et qu'ils puissent veiller au respect de l'équité et ce, tout au long des opérations, est aujourd'hui insupportable pour le ministère. Pour parvenir à ses objectifs, l'administration doit pouvoir travailler seule, faire le choix des « méritants » sans interférence. Le ministère, dans la droite ligne du « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique », veut réduire à son minimum le rôle des CAPD et mettre à mal le paritarisme.

LES DELEGUES DU SNUipp-FSU : quel contrôle sur le mouvement ?

Pour le SNUipp, le contrôle des opérations du mouvement est un enjeu essentiel qui nécessite un travail très important de nos élu-es à la CAPD. Il s'agit tout à la fois de vérifier les barèmes des collègues ainsi que les priorités accordées à certains personnels.

Sur la base des informations données par les collègues, ce contrôle a permis bien souvent de relever des oublis ou des erreurs faites par l'administration et de modifier des chaînes entières d'affectations en amont de la CAPD. Cela a quelquefois permis de lever un lièvre : une volonté d'affectation à la tête du client et hors barème sur certains postes (direction d'école annexe, conseillers pédagogiques, ...). Le SNUipp a pu ainsi, à plusieurs reprises, faire reculer l'administration et faire respecter la règle commune lors de la CAPD.

C'est cela qui est proprement insupportable aux yeux du ministère. En remettant en cause la gestion collective des personnels, en ne permettant pas aux représentants du personnels de contrôler le travail de l'administration, en voulant transformer la CAPD en simple chambre d'enregistrement, c'est tout ce travail syndical au service du respect des droits de tous et de chacun que le ministère veut faire disparaître.

Le SNUipp entend bien résister de toutes ses forces à ces remises en cause de nos droits !

PROJET DU NOUVEAU BAREME MOUVEMENT : Attention, ces éléments sont issus du groupe de travail et ne sont pas encore définitifs. Ils ne le seront que lors de la parution de la circulaire du mouvement.

BAREME = AGS (Ancienneté Générale de Service) + **SITUATION PERSONNELLE** (10 points pour handicap de l'enseignant, du conjoint ou de l'enfant ; 1 point par enfant à charge de moins de 20 ans, 1 point par année de séparation si résidence séparée de l'enfant de moins de 18 ans –garde alternée– au delà de 50 km) + **SITUATION PROFESSIONNELLE** (10 points au bout de 5 ans en zone violence ; 1 point par an à partir de 3 ans de stabilité jusqu'à 5 points pour poste sensible (pas de liste à ce jour) ; bonification de 3 points pour première nomination à titre définitif au bout de 3 ans ; 5 points pour mesure de carte scolaire)

FORMATION DES ENSEIGNANTS :

**Enseigner est un métier qui s'apprend ; l'avenir de l'Ecole en dépend !
NON à la réforme Darcos Péresse, NON au mépris et aux insultes du ministre !**

Une mobilisation qui se renforce

Depuis des mois, les formateurs des IUFM – rejoints par les étudiants et stagiaires – sont dans l'action pour dénoncer les conditions et le contenu de la réforme imposée à la hussarde (une de plus) par les ministères de l'Education et de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, le mouvement rejoint et renforcé par la mobilisation des universités prend une autre ampleur. Des AG nombreuses, de gros cortèges IUFM dans les dernières manifs, notamment le 29 janvier, le blocage massif des maquettes de masters, la réussite de la nuit des IUFM du 3 février, des prises de position fortes de la Conférence des Présidents d'Universités et de la Conférence des Directeurs d'IUFM, sont les marques de cette amplification et du durcissement de l'action. Il était temps, car la question est fondamentale.

Des propos inacceptables du ministre

Dans ce contexte les propos récents de Xavier Darcos sur la formation constituent une véritable provocation et révèlent en tous cas profondément comment pense et agit (« moi-je », en digne affidé de Sarkozy) le ministre, mais aussi ce qui l'anime dans ces réformes. Qu'on en juge :
« Les universités ne voudront pas préparer les étudiants à cela ; vous savez, moi je recrute 14 000 personnes ; on va les trouver les gens pour passer nos concours. Et aujourd'hui, un professeur sur deux qui est recruté par moi, n'est déjà pas passé par des systèmes de formation des maîtres. Il a tout simplement une licence ou une maîtrise, et il se présente à nos concours et il les a. Donc moi je n'ai pas absolument besoin d'entrer dans des discussions sibyllines avec les préparateurs à mes concours. Je suis recruteur. Je définis les concours dont j'ai besoin. Je garantis la formation professionnelle des personnels que je recruterais. Après, chacun nous suit, ou pas. »

La formation professionnelle : un enjeu essentiel nié par la réforme actuelle

Plus de 13 000 professeurs des écoles stagiaires se préparent cette année à devenir enseignants à la rentrée prochaine. Ils effectuent une formation en alternance : 40% de leur temps en responsabilité d'une classe pour des stages dont l'organisation est fixée dès le début de l'année scolaire et 60% de cours à l' IUFM.

Pour le SNUipp, enseigner est un métier qui s'apprend, ce qui exige une formation initiale ambitieuse incluant une dimension professionnelle forte (c'est 2 années de formation qu'il faut). Ce n'est pas un seul maigre stage éventuel de 4 semaines dans le master qui pourrait

répondre à ces exigences. Par ailleurs, la place du concours (en milieu de master 2), la disparition d'une année de stagiarisation (comptant dans la carrière de fonctionnaire), la mise sur le terrain dès après le master avec un pseudo tutorat, sont incompatibles avec de bonnes conditions de formation professionnelle, et de bonnes conditions d'accès pour tous à notre métier, quelles que soient leur origine sociale. Cette question de la formation est trop importante pour l'avenir des élèves et de l'école, pour qu'elle se traduise par une improvisation et un travail « forcé » (les maquettes de masters) mené dans la précipitation.

Le rejet de la réforme actuelle

Si le SNUipp est favorable à une reconnaissance par un master de la formation des enseignants, les dangers que recèle le projet actuel, la précipitation et le manque de concertation dans lesquels cela se met en place, le rejet massif dont il fait l'objet par l'ensemble des acteurs de la formation, des étudiants et stagiaires, aussi bien côté IUFM qu'Universités, imposent aujourd'hui le retrait de l'actuel projet de réforme avant toute nouvelle discussion. Parce que l'avenir de l'Ecole elle-même dépend de la qualité de la formation de ses enseignants, ces enjeux nous concernent profondément.

Ils nous concernent d'autant plus qu'un corollaire de la réforme en cours, la suppression d'1/3 (à terme tous) du nombre de stagiaires PE2 dès la rentrée 2009, va impacter de manière très forte la formation continue et les moyens de décharges de direction (stage filé assurant les décharges pour les écoles de 4 classes notamment).



GREVE - PRECARITE - HIERARCHIE

GREVE LE 19 MARS

COMMUNIQUE DES FEDERATIONS DE L'EDUCATION FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Education, UNSA Education

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud Éducation, UNSA Éducation se félicitent de la déclaration interprofessionnelle du 9 février 2009.

Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009.

Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications : le Président de la République a au contraire maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'Éducation.

Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent.

C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations.

Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

- ◆ pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;
- ◆ pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Paris, le 12 février 2009

L'ADMINISTRATION RECRUTE DES VACATAIRES POUR REMPLACER DANS LES ECOLES !

Le rectorat de Poitiers vient de décider dans le département des Deux-Sèvres, de faire appel à des vacataires pour pallier le manque d'enseignants dans les écoles élémentaires et maternelles.

Ce recours est inadmissible. En effet, le nombre d'enseignants est fixé par le budget voté par l'Assemblée Nationale. Si l'Académie de Poitiers manque d'enseignants, le recteur d'Académie peut recruter des enseignants titulaires venant d'autres départements par ineat, ou des candidats inscrits sur la liste complémentaire au concours de recrutement des professeurs des écoles. Ceux-ci se sont préparés au concours et bénéficieront d'une formation professionnelle d'un an en 2009/2010 à l'IUFM.

En réactivant un dispositif dont le principe a été abandonné à la fin des années 70, le rectorat préfère faire l'économie d'une année de formation professionnelle et diminuer la qualité de l'enseignement pour des raisons budgétaires.

L'intérêt des élèves nécessite des enseignants en nombre suffisant et bénéficiant d'une formation pédagogique de qualité.

De plus, les recrutements pour de courtes durées vont à l'encontre de la stabilité des équipes pédagogiques et risquent de mettre des jeunes dans des situations difficiles. Les vacataires ainsi recrutés n'ont effet aucune garantie d'emploi et ne bénéficient d'aucune formation professionnelle.

Le SNUipp dénonce vivement le recours à ce type d'emploi précaire : il demande au recteur d'effectuer les recrutements sur liste complémentaire ou de faire appel à des enseignants titulaires par ineat. Il intervient en ce sens auprès du ministère.

L'IA CHERCHE UN DIRECTEUR POUR « REEDUQUER » L'EQUIPE PEDAGOGIQUE !

C'est à la fois sans précédent et très instructif des nouvelles méthodes de gestion des « ressources humaines » que veut imposer à terme ce ministère. Sur le site de l'IA de l'Isère, on trouvait le 5 février dernier un appel à candidatures pour la direction d'une école qui a mis le feu aux poudres dans le département. Le rôle de ce directeur était notamment de reprendre en main « une équipe qui a une approche militante de l'école qui les conduit à prendre des positions de refus par rapport à certaines demandes institutionnelles (Base élèves, évaluations nationales) ». Plus loin l'annonce précisait que la mission du directeur consistait à « rétablir une loyauté institutionnelle dans cette école » et « centrer l'action de l'école sur les priorités nationales ». Devant la levée de boucliers dans ce département où la mobilisation contre Base élèves a été très forte, l'annonce sur le site de l'IA a été modifiée.....

Cet appel a été supprimé depuis...